

L'an deux mille huit, le 4 Février à vingt et une heures,  
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,  
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,  
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

*Pour la Commune de FAVIERES,*

Madame Simone PIONNIE, Monsieur Daniel FAYE, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

*Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,*

Madame Jacqueline MOREAU, Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Mireille MUNCH.

*Pour la Commune de PONTCARRE,*

Madame Céline GARAU, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Claude MACLE.

*Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,*

Monsieur Philippe BAPTIST, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean-Claude FOURRIE, Monsieur Franck PAILLOUX.

*Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,*

Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSSSELIN, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean Marc ROLLAND, Madame Françoise STERCHELE.

Etaient absents excusés : Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Sabine BREDOUX.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe BAPTIST accepte cette désignation.

Le compte-rendu du précédent Conseil de la Communauté de Communes du 7 Janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président demande à l'assemblée une modification de l'ordre du jour. Le point relatif au remplacement du personnel dédié au portage des repas est reporté.

Par contre, sera ajouté un point portant sur les modification des articles 4 et 13 des statuts du Syndicat de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes.

Après accord du Conseil, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

### **I – Tarif frais de reproduction SCoT :**

Considérant les demandes de dossier du Schéma de Cohérence Territoriale de la Brie Boisée, Madame le Président propose de fixer un tarif pour assurer les frais de reproduction du dossier.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif pour assurer les frais de reproduction du Schéma de Cohérence Territoriale de la Brie Boisée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Article 1 : ADOPTE** les tarifs suivants :

- ↳ 311,00 € la reproduction complète du dossier SCOT (hors grands plans)
- ↳ 1,00 € la page (hors grands plans)

**Article 2 : DECIDE** de rendre ces tarifs applicables à compter du 11 Février 2008.

### **II – Séjours 2008 : création de postes d'animateurs saisonniers :**

Madame le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de créer des postes d'animateurs saisonniers afin de permettre le bon déroulement des séjours hiver 2008.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 34,

Considérant que la Communauté de Communes de la Brie Boisée organisera durant l'année 2008 des séjours de loisirs ouverts aux enfants de 6 à 17 ans habitant sur le territoire de la Communauté de Communes, et que le personnel titulaire ne peut suffire seul pour la bonne organisation de cette manifestation,

Considérant qu'il y a lieu de recruter pour ces besoins occasionnels des emplois non titulaires,

Vu le budget, et notamment son article 6413,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**Article premier :** Décide de créer pour l'année 2008, 12 emplois occasionnels d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, chacun pour une durée maximale d'un mois.

**Article 2 :** Dit que la rémunération sera attachée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (IB : 281 – IM : 283), dans la limite des crédits inscrits à l'article 6413 du budget.

**Article 3 :** Autorise le Président à recruter des adjoints territoriaux d'animation contractuels pour pourvoir ces emplois par des contrats à durée déterminée d'une durée maximale d'un mois.

**III – Modification de l’article 4 des statuts du Syndicat de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes :**

Monsieur Daniel CHEVALIER informe les membres de l’assemblée de la demande du Syndicat des Transports d’effectuer deux modifications des statuts. Il précise que l’une concerne la prolongation de la durée d’existence du Syndicat et que l’autre concerne les modalités de financement du syndicat.

Il souligne qu’il avait voté contre le changement des modalités de financement du syndicat.

Madame le Président va dans le même sens et affirme qu’elle ne souhaite pas que ce soient les habitants qui aient à payer un service qu’ils n’utilisent pas tous.

Monsieur Jean-Marc ROLLAND ne comprend pas que cette demande de changement des modalités de financement soit intervenue avant la fin de l’étude lancée par le Syndicat.

Monsieur Daniel CHEVALIER propose de refuser ce changement de modalités de financement mais suggère d’approuver la prolongation de la durée d’existence du Syndicat des Transports jusqu’en 2020.

Monsieur Gérard DEBOUT informe les membres du conseil que c’est bien à la Communauté de Communes de désigner ses représentants au Syndicat et non aux communes puisqu’elles n’en ont plus la compétence.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE**

Exposé de Madame le Président,

Considérant la volonté du Syndicat de Transport des secteurs III et IV de Transport des secteurs IV de Marne la Vallée d’effectuer un changement de ses statuts,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’arrêté préfectoral DFEAD-3B-94 n°200 en date du 24 octobre 1994, modifié, portant création du Syndicat des Transports des secteurs III et IV de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes,

**Vu** l’arrêté préfectoral DFEAD-3B-2000 n°157 en date du 14 décembre 2000, portant prolongation de l’existence du Syndicat des Transports des secteurs III et IV de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes jusqu’au 24 octobre 2008,

**Vu** les statuts du Syndicat de Transport,

**Vu** la délibération du Syndicat de Transport en date du 15 janvier 2008 approuvant le lancement d’une consultation des collectivités adhérentes sur la modification de l’article 4,

**Considérant** la nécessité de poursuivre le développement du réseau de transports publics,

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre le Plan Local de Déplacement,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

**Article 1 : APPROUVE** la prolongation de l’existence du Syndicat Intercommunal de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes,

**Article 2 : APPROUVE** la modification de l’article 4 des statuts comme ainsi rédigé : « le Syndicat est constitué jusqu’au 31 décembre 2020 ».

**IV – Modification de l'article 13 des statuts du Syndicat de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes :**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Exposé de Madame le Président,

Considérant la volonté du Syndicat de Transport des secteurs III et IV de Transport des secteurs IV de Marne la Vallée d'effectuer un changement de ses statuts,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-94 n°200 en date du 24 octobre 1994, modifié, portant création du Syndicat des Transports des secteurs III et IV de Transport des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes,

**Vu** les statuts du Syndicat de Transport,

**Vu** la délibération du Syndicat de Transport du 15 janvier 2008 approuvant la consultation des collectivités adhérentes du Syndicat sur une modification de l'article 13 des statuts,

**Considérant** la nécessité d'élargir les modalités possibles de financement du Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article unique : REFUSE** la modification de l'article 13 des statuts tels qu'ils sont rédigés ainsi :

« Les recettes du budget du syndicat peuvent comprendre, conformément à l'article L 5212-19 du CGCT :

- Les contributions des collectivités adhérentes, contributions qui sont budgétaires ou fiscalisées,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du Syndicat,
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- Les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des communes et intercommunalités,
- Les produits des dons et legs,
- Le produit des taxes, redevances, et contributions correspondants aux services assurés,
- Le produit des emprunts.

Le montant et les modalités de répartition des différentes contributions des collectivités adhérentes, budgétaires ou fiscalisées, sont fixés par le comité. ».

**V – Débat d'orientations budgétaires :**

Monsieur Gérard DEBOUT présente le BP prévisionnel 2008, après la proposition qui a été faite en Commission des Finances du 21 Janvier 2008.

Il indique que le résultat de fonctionnement est le suivant :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 : 52 390,62 €  
Résultats antérieurs : 580 513,59 €  
Résultat de fonctionnement de clôture 2007 ..... ..632 904,21 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2007 .....632 904,21 €  
Déficit d'investissement 2007 .....- 71 257,00 €  
RESULTAT REPORTE .....561 647,21 €

Les différents postes budgétaires sont ensuite présentés dans le détail aux membres du Conseil Communautaire.

**V – Débat d'orientations budgétaires (Suite):**

En fonctionnement, les dépenses au BP 2008 sont les suivantes :

- Séjours ski :	74 700,00 €
- Séjours été :	50 000,00 €
- CLSH à Pontcarré :	0,00€
- CLETE Ferrières :	16 400,00 €
- Semaine UCPA :	0,00 €
- Brigade équestre Torcy	0,00 €
- Brigade équestre Brie Boisée :	23 350,00 €
- Brigade équestre Marne&Gondoire :	26 700,00 €
- Culturel :	38 800,00 €
- Information/Communication :	40 000,00 €
- Forestiers Juniors :	4 210,00 €
- Chantiers-école :	2 300,00 €
- Chantiers Verts :	27 000,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°1 Chargé de mission	50 800,00 €
- SPANC :	0,00 €
- Association Nord Seine&Marne Initiatives	1 600,00 €
- Syndicat Transports Marne-la-Vallée	66 000,00 €
- Transport à la Demande	13 300,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°8 Portage des repas	48 500,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°9 Relais Assistance Maternelle	18 000,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°2 Etude Petite Enfance	2 790,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°3 Etude Enseignements artistiques	900,00 €
- Contrat CLAIR – FA N°5 Etude Service Jeunesse	2 250, 00 €
- Contrat CLAIR – FA N°6 Etude valorisation patrimoine naturel	25 000,00 €
- TEOM	650 000,00 €
- Frais de fonct Brie Boisée	<u>804 665,21 €</u>
Total frais fonct :	1 987 265,21 €

En investissement, les dépenses au BP 2008 sont les suivantes :

- Subvention DGE transférée au compte de résultat	460,00 €
- Siège Brie Boisée :	
- Frais études architecte	80 000,00 €
- Annonces légales	2 000,00 €
- Travaux de construction	150 000,00 €
- Frais études SCOT :	
- Etudes	25 000,00 €
- Commissaire Enquêteur – Huissiers	10 000,00 €
- Annonces légales – Publications	2 000,00 €
- Véhicules :	
- Véhicule de portage de repas	0,00 €
- Véhicule de transport à la demande	30 000,00 €
- Véhicule de transport RAM	22 000,00 €
- Chantiers Verts :	2 540,00 €
- Logiciels :	0,00 €
- Matériel et informatique RAM	6 000,00 €
- Mobilier RAM	4 800,00 €
- Installations Générales – Agencements RAM	7 200,00 €
- Devis Immo RAM	9 500,00 €
- Déficit d'investissement reporté	<u>71 257, 00 €</u>
Total frais d'investissement :	422 757,00 €

**V – Débat d’orientations budgétaires (Suite):**

Monsieur Gérard DEBOUT précise que le budget de la Communauté de Communes est en équilibre sans augmentation des impôts.

Suite à la demande qui avait été faite lors de la Commission des Finances du 21 Janvier 2008, Monsieur DEBOUT fait une proposition d’augmentation des taux des 4 taxes de 2,5 %, de 5 % ou de 7,5 %.

Le Conseil se met d’accord sur une augmentation de 5 % avec une incidence d’environ 29 000 € de recettes supplémentaires.

Cette augmentation des taux communautaires rendue nécessaire par l’exercice de compétences supplémentaires, devrait s’accompagner d’une baisse équivalente des impôts communaux. Il affirme que la pression fiscale exercée par les collectivités sera à l’avenir de plus en plus contrôlée par la Cour des Comptes.

Madame le Président pense qu’une baisse de la fiscalité communale ne doit pas s’opérer de manière systématique. Les communes rendent également de nouveaux services qu’ils convient d’assumer financièrement.

Il précise également que la Trésorerie a déjà établi le compte gestion.

Les points suivants sont précisés :

- Semaine été UCPA :

Monsieur Tony SALVAGGIO demande à Monsieur Gérard DEBOUT pourquoi aucune somme n’a été budgétisée sur une proposition de semaine d’activités UCPA. Monsieur Gérard DEBOUT répond qu’il n’a pas eu connaissance des besoins et que par conséquent rien n’a été budgétisé.

Monsieur Franck PAILLOUX rappelle que cette activité n’a pas eu lieu en 2007, faute de participants mais que pour autant il serait intéressant de retravailler sur cette thématique.

Monsieur Tony SALVAGGIO propose de réinscrire 4 000 €

Monsieur Gérard DEBOUT affirme qu’il va étudier la demande.

- Contrat CLAIR

Monsieur Gérard DEBOUT présente en détail la somme allouée au Transport à la Demande. Cette action pourrait débiter avant la rentrée prochaine. Il précise qu’aucune subvention n’a été inscrite étant donné que le projet, tel qu’il est, ne pourra être financé par le Conseil Général.

Monsieur Tony SALVAGGIO pense que la mise en œuvre rapide du Transport à la Demande est envisageable dans un premier temps si la Communauté de Communes ne peut obtenir des subventions. A contrario il conviendrait de réétudier le projet afin d’envisager de nouveaux financements.

Madame le Président souhaite que la Communauté de Communes obtienne des subventions du Conseil Général de Seine-et-Marne par le biais du Contrat CLAIR.

**VI – Questions diverses :**

- Séjours 2008 :

Madame le Président communique aux membres de l’assemblée la date de la réunion de la Commission d’Appel d’Offres de la Mairie de Ferrières-en-Brie portant sur le choix de prestataires pour les séjours été 2008 et hiver 2009 : Le jeudi 07 février 2008 à 19h00.

Elle précise que des élus de la Brie Boisée ont été conviés mais ils n’auront qu’un avis consultatif.



**VI – Questions diverses (Suite):**

- Compte Epargne Temps :

Madame le Président présente la possibilité de mise en œuvre d'un Compte Epargne Temps. Elle précise que c'est un préalable indispensable à la vente des RTT par les agents.

- Culturel :

Monsieur Philippe MURO fait le point sur les manifestations culturelles:

- o La soirée Québec du 2 février a attiré 88 personnes.
- o Le concert Leleu-Toucas est prévu le 16 février à 20h30 à l'église de Favières

- Forestiers juniors :

Monsieur Daniel CHEVALIER rend compte de la baisse des places offertes par la Région. Il déplore cette baisse. Madame Mireille MUNCH affirme que ces actions en destination du jeune public sont très intéressantes et doivent être maintenues.

- Chantiers verts :

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ rappelle que les élus doivent planifier des chantiers pour les mois à venir.

- Commission Actions Sociales

Monsieur PAILLOUX annonce qu'une action en faveur de la jeunesse est proposée par le Conseil Général de Seine et Marne, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine et Marne.

Il souhaite que la Brie Boisée participe à la réunion d'information qui aura lieu le Jeudi 21 Février prochain à 10 Heures en Mairie de Pontault-Combault.

Monsieur Tony SALVAGGIO informe les membres de l'assemblée que la prochaine réunion de la Commission Actions Sociales aura lieu le 25 février 2008 à 20h45 en Mairie de Pontcarré.

La séance est levée à 22 heures 00.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 18 FEVRIER 2008.

Avec pour ordre du jour notamment le vote du BP 2008.

Fait à PONTCARRE, le 7 Février 2008

Le Président,

Mireille MUNCH